



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 42 RUE SADI CARNOT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route,
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de l'entreprise DENOMMEY DEMENAGEMENT en date du 18 septembre 2025

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 42 rue Sadi CARNOT à Pont Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise DENOMMEY est autorisée à stationner un camion 20 m² immatriculé GW-336-BH au droit du 42 rue Sadi CARNOT à Pont Audemer, afin de procéder à un déménagement, **le lundi 13 octobre 2025 de 07h00 à 12h00.**

Article 2 : La signalétique sera mise en place, **avec copie de cet arrêté**, par les services techniques communautaires, **le vendredi 10 octobre 2025 en fin d'après-midi**, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, et l'entreprise DENOMMEY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 23 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 2ème Adjoint, en charge du développement économique, de l'emploi, de l'artisanat et de l'attractivité du centre de la ville

Richard DUCLOS

